

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39

Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 22 JUIN 2026

Etaient présents :

Mme BROSSE Chantal
Mme CHEMINAL Maryline
M. CORNU Christophe
M. COUCHAUD Patrice
Mme FAYARD Stéphanie
M. FRECHET Daniel
M. FRECON Laurent
M. PALAIS Bertrand
M. PERRACHE Jean-Michel
M. RASCLE Jean-François
M. VERNET Gérard

Invités Présents : /

Absents représentés : /

Absents ou Excusés : PADD-DEEFA – DEPT.42

Service S.M.I.F. :

M. PION Julien
Mme SONNALIER Isabelle
Mme BOULET Sylvie

Pouvoirs : /

Quorum : 11/11

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. RASCLE Jean-François

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 27 JANVIER 2026

SUJET 2 – ATTRIBUTION MARCHE CURRAIZE SUITE A CAO

SUJET 3 – RENCONTRE AVEC M. LE SOUS-PREFET

SUJET 4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 27 JANVIER 2026

➤ *Procès-verbal approuvé.*

SUJET 2 – ATTRIBUTION MARCHE CURRAIZE SUITE A CAO.

- **pour information** : avis de la Commission d'appel d'offres réunie ce jour (voir PV CAO-RAO en ANNEXE 1)

Mme BROSSE, Présidente du SMIF et de la CAO présente l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie ce jour, après présentation du rapport d'analyses des offres par le Bureau d'étude VDI. Il en ressort que l'entreprise SADE, conformément au PV de la CAO et du rapport d'analyses des offres, a été choisie.

➤ **décision** : - Le bureau décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SADE pour un montant de 55 510 euros HT.

DELIBERATION N° B01-20260622

SUJET 3 – RENCONTRE AVEC M. LE SOUS-PREFET

➡ Une invitation à une réunion avec M. le Sous-Préfet de Montbrison aura lieu **le 24 juin 2026 à 9 h en salle Napoléon en sous-préfecture.**

- **points à aborder** : compétence « eau potable » pour le SMIF, et conséquences. Analyses et suite à donner.

Mme BROSSE, Présidente du SMIF, informe le Bureau que, suite au courrier de M. le Sous-Préfet relatif à l'exercice de la compétence « eau potable » par le SMIF, une analyse juridique a été réalisée par LFA et le Département de la Loire. Elle précise que le SMIF assure uniquement le transport d'une eau dite « brute » qui ne répond pas aux critères de qualité d'une eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Mme FAYARD, Vice-Présidente du SMIF, indique qu'un complément d'information est attendu. Elle précise que LFA a délibéré afin de transférer au SMIF une partie de la mission de transport de l'eau brute, tandis que la compétence « eau potable » demeure exercée par LFA, conformément à ses statuts et aux délibérations adoptées.

Mme BROSSE précise qu'elle sera accompagnée de Mme FAYARD ainsi que de leurs équipes lors de la réunion prévue à ce sujet. M. RASCLE indique qu'il ne pourra pas y participer.

M. FRECHET et M. COUCHAUD se déclarent surpris de cette situation et soulignent que la création d'un SPIC (service public industriel et commercial) ne constitue pas une mesure de simplification administrative. Ils précisent qu'une telle évolution

entraînerait notamment la mise en place d'un budget annexe ainsi qu'une gestion plus lourde et plus complexe.

SUJET 4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

Fait à MONTBRISON, le 22 juin 2026
La Présidente du SMIF,
Chantal BROSSE



Le Secrétaire de séance,
Jean-François RASCLE

P.J. : - feuille d'émargement
- Annexe 1 : PV CAO-RAO du 22/06/2026

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Bureau (poch.jaune)\2026\22.06.2026\PV BUREAU_22.06.2026\PV_BUREAU_22.06.2026.doc

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du BUREAU SYNDICAL du SMIF

Le Lundi 22 janvier 2026 à 10 H 00

FEUILLE D'EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire – Présidente du SMIF	
2	CHEMINAL Maryline	5 ^{ème} Membre du Bureau SMIF – Maire de PONCINS	
3	CORNU Christophe	6 ^{ème} Membre du Bureau SMIF – Président ASA de GREZIEUX	
4	COUCHAUD Patrice	4 ^{ème} Membre du Bureau SMIF - Maire de CHAMPDIEU –	
5	FAYARD Stéphanie	2 ^{ème} Vice-Présidente du SMIF – Représentante LFA	
6	FRECHET Daniel	1 ^{er} Vice-Président du SMIF - Vice-Président Département de la Loire	
7	FRECON Laurent	3 ^{ème} Vice-Président du SMIF - Président ASA CHAMBEON	
8	PALAIS Bertrand	1 ^{er} Membre du Bureau SMIF - Représentant Chambre Agriculture Loire	
9	PERRACHE Jean-Michel	2 ^{ème} Membre du Bureau SMIF - Membre de l'ASA du POULAILLER	
10	RASCLE Jean-François	Secrétaire du SMIF – Représentant CC FOREZ6EST	
11	VERNET Gérard	3 ^{ème} Membre du Bureau SMIF – Adjoint au Maire de MONTBRISON	
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

MARCHES PUBLICS

OUV9

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics.

Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

SMIF
Représenté par sa Présidente, Chantal BROSSE
1 rue Michel Portier, parc des Comtes du Forez
BP 181
42604 MONTBRISON Cedex



B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

MODIFICATION PRISE CURRAIZE
Réf. T-PA-61259

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ **Publicité**

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Date d'envoi de l'AAPC à la publication : **21/04/2026** publié le **21/04/2026** (web + alerte AWS)

Date de parution au BOAMP : Transmis le **21/04/2026** paru le **21/04/2026** réf. Avis n° **26-40471**

■ Date et heures limites de réception des offres : **26/05/2026 à 12 H**

■ Délai de validité des offres : **90 jours**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : ☐ Non OU ☒ Oui
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du **22 juin 2026**

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

. Membres à voix délibérative

Nom	Qualité	Fonction	Prés.	Exc.
Mme BROSSE Chantal	Présidente du SMIF	Présidente	X	
Mme FAYARD Stéphanie	Maire de MORNAND - Représentante LFA	Membre titulaire	X	
M. VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	Membre titulaire	X	
M. PERRACHE Jean-Michel	Maire de ST THOMAS LA GARDE – Membre ASA POULAILLER	Membre titulaire	X	
Mme GENE BRIER Sylvie	Maire de CHALAIN D'UZORE – Conseillère Départementale	Membre titulaire	X	
M. RASCLE Jean-François	Maire de CUZIEU – Représentant CC FOREZ-EST	Membre titulaire	X	

D2 - Membres à voix consultative

Nom	Qualité	Fonction	Prés.	Exc.
Mme FAYARD Marie-Christine	COMPTABLE PUBLIC/CDL/SGC	Membre à voix consultative		X

. Personnalités ou agents de la collectivité territoriale avec voix consultative, désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT)

Nom	Qualité	Fonction	Prés.	Exc.
M. GUICHARD Gaëtan	Directeur du SMIF	Personnalité compétente	.	X
M. PION Julien	Technicien du SMIF	Personnalité compétente	X	X
Département de la Loire		Personnalité compétente		X

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non ☐

Oui ☒

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'appel d'offres**

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

J. PION, agent du SMIF

F - Elimination des offres

SANS OBJET.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais : (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- ☐ demande une examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Classement des offres.

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :4..... (nombre).
- hors délais : (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- ☒ retient le classement des offres proposé ;
- ☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- ☒ d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - ☒ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - ☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- ☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre :
- Abstentions : 0

I - Déclaration d'abandon de la procédure

SANS OBJET.

I1 - Lot n° :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ un appel d'offres ;
☐ un marché négocié ;
☐ une procédure adaptée ;
☐ un dialogue compétitif.

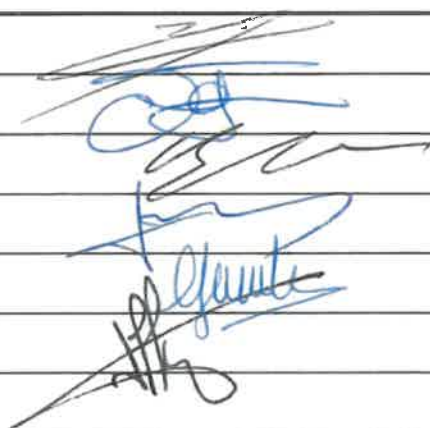
■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
BROSSE Chantal	
FAYARD Stéphanie	
VERNET Gérard	
PERRACHE Jean-Michel	
GENE BRIER Sylvie	
RASCLE Jean-François	

SANS OBSERVATIONS.

Fait à MONTBRISON, Le 22 juin 2026

P.J. : rapport analyse des offres



Libellés	BERCET	SADE	GOURBIERE TP
Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-au-candidat) Ce formulaire pouvant se substituer à l'attestation demandée ci-après.	oui	oui	oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices	oui sur présentation entreprise	oui	Sur DC2
Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement,	oui	oui	oui
Présentation d'une liste des travaux similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années réalisées personnellement, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;	oui	oui	oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des travaux ;	oui	oui	oui
Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser les travaux pour lesquels il se porte candidat.	oui	oui	oui
Candidature	a fait la visite	a fait la visite	a fait la visite



AMENAGEMENT DU SEUIL DE LA PRISE D'EAU SUR LA CURRAIZE A SAINT ROMAIN LE PUY

Analyse des offres

JUGEMENT DES OFFRES - CRITERE PRIX

N°	ENTREPRISE	Total travaux HT	Total OPTION HT	Total TF + TO HT	TVA 20.0 %	TOTAL TTC	Note / 30
1	BERCET	81 550,00 €	950,00 €	82 500,00 €	16 500,00 €	98 050,00 €	18,68
2	SADE	53 510,00 €	2 000,00 €	55 510,00 €	11 102,00 €	64 612,00 €	30,00
3	GOURBIERE TP	54 370,00 €	1 200,00 €	55 570,00 €	11 114,00 €	65 484,00 €	29,53
Estimation MOE				67 200,00 €	13 440,00 €	80 640,00 €	

JUGEMENT DES OFFRES - CRITERE VALEUR TECHNIQUE

N°	ENTREPRISE	Note /40
1	BERCET	27,50
2	SADE	32,50
3	GOURBIERE TP	30,00

JUGEMENT DES OFFRES - CRITERE DELAI D'EXECUTION

N°	ENTREPRISE	Valeur /30
1	BERCET	15,00
2	SADE	30,00
3	GOURBIERE TP	25,00

JUGEMENT DES OFFRES - SYNTHESE

N°	Entreprise	Prix / 30	Technique /40	Delai / 30	Total /100	Classement
1	BERCET	19,68	27,50	15,00	62,18	3
2	SADE	30,00	32,50	30,00	92,50	1
3	GOURBIERE TP	29,53	30,00	25,00	84,53	2

Le maître d'œuvre propose, au regard de l'analyse des offres, de l'application des notes par sous-critères et de leur pondération, d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SADE

Analyses détaillées de la valeur technique des offres suivant les sous-critères définis au règlement de consultation

Critères		10 points maximum	10 points maximum	10 points maximum	10 points maximum	10 points maximum	10 points maximum
Caractéristiques techniques		Caractéristiques techniques	Caractéristiques techniques	Caractéristiques techniques	Caractéristiques techniques	Caractéristiques techniques	Caractéristiques techniques
1	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.1</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>
2	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>	<p>10.1.2</p> <p>Matériau : Béton Sous-critère : C'est pour les travaux de génie-civil Cylindrisme du béton Lait 2 : Cylindrisme et épaisseur d'acier pour les travaux de génie-civil</p>